

APPENDICE No 3

Q. Mais les dépôts de cette nature ne représentent pas un pourcentage bien important des prêts effectués avec l'argent des déposants?—R. Peut-être.

Q. Est-ce que l'objection réelle des banques aux prêts à long terme n'est pas due au fait que, lorsqu'elles mettent de l'argent en circulation elles s'engagent à payer le montant de leur émission et qu'elles sont exposées à être mises en demeure de faire honneur à leur promesse? Si elles empruntent l'argent de ceux qui y ont fait des dépôts elles ne font que retarder le jour où elles seront appelées à faire honneur à leur promesse?—R. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

Q. Eh bien, en premier lieu est-ce qu'une banque ne fait pas une promesse de payer?—R. Oui.

Q. Comment les banques font-elles pour remplir leur promesse de payer?—R. Elles le font quand elles font face à leurs engagements. Elles remplissent leur promesse quand l'argent vient dans la caisse de la banque par l'entremise de leur comptoir de compensation.

Q. C'est-à-dire en billets du Dominion?—R. Oui.

Q. Je crois que si vous approfondissez cette question tant soit peu sérieusement vous constaterez que la véritable raison pour laquelle les banques, et les autres institutions du monde de la finance, ne veulent pas utiliser les dépôts pour effectuer des prêts à long terme c'est que, ainsi que je l'ai déjà déclaré, cet argent prendrait une autre direction, et qu'elles pourraient être appelées à racheter leur promesse de payer?—R. A moins que les banques ne procèdent comme elles le font présentement, en acceptant des dépôts à partir d'un dollar en montant, payables sur demande, elles ne sauraient s'assurer du monopole des transactions monétaires dans le pays. Je me rappelle le temps où nous avions coutume d'avoir une vingtaine de dépôts qui s'accumulaient graduellement, mais d'une manière générale ce temps est passé. Le peuple se rend compte qu'il peut obtenir son argent quand il le désire, et grâce à ce système il cherche à faire sortir plus d'argent qu'autrement.

M. Milne:

Q. Si le gouvernement pouvait vendre ces obligations à 5 p. 100, combien le cultivateur serait-il appelé à payer, d'après ce système, sur un emprunt de trois ans, combien à peu près?—R. C'est là un calcul que vous pouvez faire. Tout dépendrait de votre coût d'administration. Mon idée était de tenir le coût d'administration à son minimum.

Q. Je croyais que vous en aviez fait une estimation?—R. Non. Aux Etats-Unis je crois que c'est un et demi pour cent. D'après certaines statistiques que j'ai obtenues au sujet de ces douze banques, le coût a été d'environ 6½ p. 100.

Q. Vous ne voyez aucune raison pour que le coût soit plus élevé au Canada?—R. Non. Naturellement, le gouvernement des Etats-Unis peut probablement obtenir l'argent un peu à meilleur marché. Il y aurait la différence entre l'estimation du crédit national aux Etats-Unis et au Canada.

Le président:

Q. Comme question de fait les Etats-Unis n'obtiennent pas cet argent pour ces prêts à long terme du trésor public mais bien par suite de l'émission d'obligations?—R. Oui, ce système est en pratique depuis quelque temps. J'ai une autre chose, monsieur le président, à mentionner. Je suis un détaillant et le dernier témoignage au sujet des détaillants m'a intéressé. Il m'a semblé que le témoin allouait certainement au détaillant un peu plus que sa part dans le coût de distribution. Je vais vous dire que s'il y a quelqu'un qui, au cours des trois dernières années, a eu à endurer ses pertes c'est bien le détaillant. Le fabricant peut fermer sa fabrique, mais le détaillant doit maintenir son commerce du commence-